

République Démocratique du Congo
Ministère des Mines



Secrétariat General aux Mines
Direction des Archives et Nouvelles Technologies de
l'Information et de la Communication



**EXPOSE DE MADAME
LE DIRECTEUR – CHEF DES SERVICES
DES ARCHIVES ET NOUVELLES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET
DE LA COMMUNICATION
A LA 31^{ème} SESSION PLENIERE IDAK
SUR LES FEMMES DANS
L'ADMINISTRATION MINIERE.**



AVEC COMME THEME :

**« LA FEMME DANS
L'ADMINISTRATION
MINIERE »**

LUBUMBASHI, DU 19 AU 20 MARS 2019

- ▶ **Excellence Monsieur le Gouverneur ;**
- ▶ **Honorables Députés Provinciaux ;**
- ▶ **Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement Provincial du Haut - Katanga ;**
- ▶ **Mesdames et Messieurs les Responsables Provinciaux des Services Publics ;**
- ▶ **Mesdames et Messieurs les Responsables des entreprises minières et des Coopératives minières ;**
- ▶ **Mesdames et Messieurs les Responsables des structures de la Société Civile ;**
- ▶ **Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités respectifs ;**
- ▶ **Distingués Invités ;**
- ▶ **Chers Participants.**

Au nom de Monsieur le Secrétaire Général aux Mines, qui vous remercie pour l'invitation lancée aux femmes de l'Administration des Mines pour prendre part à la 31^{ème} session plénière de l'IDAK, je me fais le devoir de saluer, en son nom, les organisateurs et de souhaiter d'ores et déjà pleins succès à ces assises.

Le thème de ces assises est évocateur à tous égards, à savoir « la femme et les mines : Accès aux ressources minières et création des conditions favorables à la promotion de l'emploi de la femme dans les mines ».

A cet effet, il m'a été proposé de développer le thème suivant
«la femme dans l'Administration minière de la RDC».

Par ailleurs, permettez-moi de m'acquitter d'un autre devoir agréable celui de remercier nos sponsors, la GIZ/DISM qui nous ont permis d'être parmi vous mes collègues.

Je salue enfin, l'Autorité Provinciale qui a accepté la tenue de ces assises dans sa Province lesquelles offrent un cadre propice pour une réflexion qui du reste valorise la promotion de l'emploi de la femme dans les mines en général et dans l'Administration minière en particulier qu'il fallait à tout prix combler.

- **Excellence Monsieur le Gouverneur ;**
- **Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités respectifs ;**
- **Chers Participants ;**

Je vais aborder directement le sujet de mon intervention qui porte sur « ***La femme dans l'administration minière*** » comme signalé ci-dessus.

La République Démocratique du Congo est un des pays possédant des gisements minéraux les plus riches au monde dont le cuivre, cobalt, or, diamant, cassitérite et coltan, etc..., d'où la qualification de « scandale géologique » lui attribuée.

Depuis les années 1910, l'exploitation minière a dominé l'économie et a servi de moteur de croissance dans notre pays. Le Gouvernement Colonial s'est toujours appuyé par l'Administration minière dans la gestion du secteur des mines.

Cependant, il sied de souligner que le départ généralisé des Cadres Belges de l'Administration a provoqué un vide juridique au niveau de l'Administration Publique en général et de l'Administration minière en particulier.

Après l'indépendance, il faut attendre autour des années 1965, et précisément après 1967 pour voir l'entrée des femmes dans l'Administration Publique en général et dans l'Administration minière en particulier.

De nos jours, le recrutement est libre pour les hommes que les femmes.

Aussi, je me fais le devoir dans les lignes qui suivent d'aborder le thème me proposé.

Mesdames et Messieurs ;

Distingués Invités ;

**La situation de la femme au sein
de l'Administration des Mines se
présente comme suit :**

L'Administration Centrale des Mines a un effectif total de 714 personnes, dont 461 hommes et 253 femmes, soit 64,6 % d'hommes sur 35,4 % des femmes. Ce qui nous paraît une avancée au regard de la notion d'égalité des sexes, dans la mesure où la barre constitutionnelle de 30% est dépassée. Toutefois, la femme dans l'Administration des Mines souhaite vivement qu'on arrive au niveau de la parité 50 - 50.

Le nombre total des Cadres est de 126, dont 86 hommes et 40 femmes, soit 68,3 % d'hommes sur 31,7 % des femmes. Parmi lesquelles nous avons :

- 1 Directeur - Chef des Services, en ma modeste personne ;
- 5 Chefs de Divisions ; et
- 34 Chefs de Bureaux.

Au niveau des Administrations Provinciales, celles-ci comptent en son sein des Chefs de Bureaux et autres Agents. Cependant, la femme des Mines déplore qu'aucune Administration minière provinciale n'est dirigée par une femme - Chef de Division. Il y a lieu de reconnaître que nous avons des Chefs d'Antennes minières dirigées par des femmes - Chefs de Bureaux.

Dans ce cadre, l'histoire retiendra que cet acquis s'est réalisé sous l'impulsion de Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines Martin KABWELULU qui a fait de la promotion de la femme son cheval de bataille. Les femmes du Ministère des Mines lui en sont reconnaissantes.

C'est pourquoi, les femmes de l'Administration des Mines sont conscientes du rôle qu'elles doivent jouer dans l'instauration des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais où elles sont mieux placées avec leur expertise alliée à leur sensibilité de mère, gardienne de la vie pour mieux expliquer le danger du travail des enfants et des femmes enceintes dans la chaîne des valeurs.

Pour répondre aux enjeux du secteur minier et à l'évolution de la science, l'Administration des Mines doit recruter les femmes géologues ingénieures des mines, métallurgistes, bref des Cadres techniques.

Nous pensons que cette question va trouver satisfaction, eu égard aux potentialités existantes : Nous avons de jeunes filles géologues, ingénieures des mines qui sortent des universités qui doivent choisir l'Administration Publique.

Par rapport aux activités du secteur des mines, je tiens à vous informer, outre ses tâches administratives, les femmes de l'Administration des Mines jouent un rôle déterminant au sein du « **réseau des femmes dans les mines** », en sigle **RENAFEM**.

Je profite de cette opportunité pour :

1. Encourager les femmes du secteur des mines des Provinces du Haut-Katanga et du Lualaba d'adhérer massivement à ce réseau;

2. Devenir responsables et/ou propriétaires des Coopératives minières, des Entités de traitement des minerais, bref des sociétés minières. En effet, de nature, la femme reste une bonne gérante.
3. Faciliter l'accès aux crédits aux femmes auprès des Banques et des Entreprises de microfinances.

Quant aux problèmes spécifiques de la femme de l'Administration des Mines, ce sont les mêmes problèmes qui se posent dans l'Administration Publique en général.

Toutefois, la femme de l'Administration des Mines plaide pour l'élimination de toute discrimination à l'égard de la femme et assurer la protection et la promotion de ses droits.

Telle est la quintessence de mon intervention sur le thème « la femme dans l'Administration minière».

Je vous remercie.